



Midi Corrèzien
Communauté de communes

2019

Gestion des milieux aquatiques : Bilan d'activité



Communauté de Communes
Midi Corrèzien

Samuel DRONEAU
Juin 2020

www.correze.fr
CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE

1. Présentation générale.....	3
1.1. Présentation de la collectivité.....	3
1.2. Présentation de l'activité cours d'eau	4
2. Bilan des opérations.....	7
2.1. Bilan de réalisation du programme 2019	7
2.2. Autres opérations.....	22
2.3. Etudes en cours de réalisation.....	22
2.4. Interventions d'urgence	22
2.5. Etat de réalisation du programme 2019.....	22
2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2019	22
3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 01/01 au 31/12).....	23
3.1. Suivi de l'état des cours d'eau	23
3.2. Accompagnement des travaux annuels.....	23
3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information	23
3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve.....	24
3.5. Zones humides.....	24
3.6. Plan Pluriannuel de Gestion.....	24

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Présentation de la Collectivité

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes des Villages du Midi Corrézien, du Sud Corrézien et du Pays de Beynat ont fusionnées pour former la Communauté de Communes Midi Corrézien. La commune d'Altilac a également rejoint la collectivité. La population totale de la Communauté de Communes est de 13 114 habitants pour une superficie de 38 958 ha.

Commune	Superficie (Km ²)	Population INSEE 2016	Densité de population en habitant par km ²
Albignac	9,74	254	26,08
Altilac	25,23	867	34,36
Astaillac	7,35	232	31,56
Aubazines	14,1	911	64,61
Beaulieu sur Dordogne	16,89	1320	78,15
Beynat	34,84	1272	36,51
Bilhac	6,99	229	32,76
Branceilles	11,59	277	23,90
Chauffour sur Vell	7,19	422	58,69
Chenailier Mascheix	15,82	205	12,96
Collonges la rouge	14,31	488	34,10
Curemonte	8,83	211	23,90
La Chapelle aux Saints	4,72	259	54,87
Lagleygeolle	19,54	219	11,21
Lanteuil	22,47	522	23,23
Le Pescher	11,18	285	25,49
Ligneyrac	8,36	307	36,72
Liourdres	5,91	250	42,30
Lostanges	9,47	134	14,15
Marcillac la Croze	6,08	179	29,44
Mémoire	6,43	112	17,42
Meyssac	11,56	1283	110,99
Noailhac	13,51	379	28,05
Nonards	11,1	454	40,90
Palazinges	5,25	148	28,19
Puyd'Arnac	12,27	289	23,55
Queyssac les Vignes	11,13	198	17,79
Saillac	4,25	208	48,94
Sérilhac	12,53	268	21,39
Sioniac	10,6	229	21,60
St Bazille de Meyssac	4,47	132	29,53
St Julien Maumont	6,21	166	26,73
Tudeils	9,55	245	25,65
Végennes	10,11	176	17,41
TOTAL	389,58	13130	33,70

Tableau 1 : données démographiques selon les données INSEE*

1.2. Présentation de l'activité cours d'eau

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrézien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012.

Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrézien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées.

Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

En 2017, un nouveau Plan Pluriannuel des Gestion des milieux Aquatique a donc été lancé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrézien. L'adoption fin 2018 du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et ses nouveaux critères d'éligibilité ont obligé la collectivité à revoir sa stratégie d'intervention. Trois PPG seront réalisés sur le territoire :

- PPGMA BV Corrèze, en partenariat avec toutes les structures à compétence GEMAPI situées sur le bassin versant de la Corrèze.
- PPGMA Tourmente, Sourdoire et Palsou, en partenariat avec CAUVALDOR.
- PPGMA Mémoire et affluents Dordogne, porté exclusivement par la CCMC.

Par délibération n°2017-192 du 16 Novembre 2017, la Communauté de Communes Midi Corrézien a pris la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations – GEMAPI », dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)	Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)
Tourmente	Tourmente	1 490	Dordogne	Dordogne	18 000
	Noailhac	6 058		<i>Affluents</i>	9 970
	<i>Affluents</i>	2 935		Lie	3 390
	Rieux-mort	5 935		Coucoulogne	4 815
	<i>Affluents</i>	1 140		Laborie	1 700
Sous-total	17 558	Fontanille		1 190	
Soustre	Soustre	9 140		Ganissal	2 970
	Vell	560		Robinson	2 650
	Fontaine de Berle	1 360		<i>Affluents</i>	1 520
	Termes	6 450		Tartarel	2 840
	<i>Affluents</i>	3 270		Suquet	4 560
	Renardières	5 500		<i>Affluents</i>	2 240
	<i>Affluents</i>	2 320		Genièvre	1 870
Riou-bas	3 560	Sugarde		2 930	
Sous-total	32 160	<i>Affluents</i>		1 330	
Maumont	Maumont	12 440		Chauvac	1 480
	<i>Affluents</i>	11 740		<i>Affluents</i>	2 610
	Gardelle	3 050	Soubrot	1 890	
	<i>Affluents</i>	2 370	Fage	2 640	
	Pouchou	4 580	<i>Affluents</i>	2 130	
<i>Affluents</i>	1 010	Chamaillière	2 490		
Sous-total	35 190	Foullissard	3 730		
Sourdoire	Sourdoire	20 930	<i>Affluents</i>	5 440	
	<i>Affluents</i>	17 060	Sous-total	84 385	
	Simbille	1 570	Mémoire	14 310	
	Pescher	6 760	<i>Affluents</i>	6 400	
	<i>Affluents</i>	2 230	Courmas	2 130	
	Flomont	2 360	<i>Affluents</i>	1 090	
	Grenailles	1 230	Bouix	1 760	
	Suchet	7 420	<i>Affluents</i>	1 050	
	<i>Affluents</i>	3 920	Lespinassou	2 890	
	Méjane	3 530	Sirieix	1 430	
	Canal du Doux	4 300	Gò	3 630	
	Lacoste	5 030	Céroux	5 400	
	<i>Affluents</i>	4 110	<i>Affluents</i>	3 180	
	Riou-mort	1 900	Lestrade	2 380	
	Soulages	2 850	Moussarie	2 480	
	<i>Affluents</i>	1 470	Sous-total	48 130	
	Bonneval	4 000	Roanne	16 455	
Tine	1 170	<i>Affluents</i>	5 670		
Machal	2 870	Coiroux	5 710		
Sajette	1 830	<i>Affluents</i>	2 350		
Escadrouillère	6 880	Jarouste	2 560		
<i>Affluents</i>	6 110	Viallard	2 220		
Sous-total	109 530	<i>Affluents</i>	1 280		
Palsou	Palsou	10 515	Donjou	5 250	
	<i>Affluents</i>	6 210	<i>Affluents</i>	4 200	
	palsou2	2 190	Praderie	2 500	
	<i>Affluents</i>	2 120	Vianne	9 200	
Sous-total	21 035	<i>Affluents</i>	8 340		
Orgues	Orgues	1 860	Bouix	3 380	
	<i>Affluents</i>	3 890	Barrat	2 730	
	Malaval	1 800	<i>Affluents</i>	2 050	
	Roquecourbine	1 050	Ussel	3 940	
	Laumont	1 700	Plainefage	2 480	
	Foullissard	550	<i>Affluents</i>	3 270	
Sous-total	10 850	Brande	7 500		
Corrèze	Corrèze	2 695	<i>Affluents</i>	7 450	
	<i>Affluents</i>	8 290	Perrier	2 200	
	Canal des Moines	2 330	<i>Affluents</i>	2 190	
	Sous-total	13 315	Miel	2 250	
TOTAL	477 328	Sous-total	105 175		
mètres linéaires de cours d'eau					

2. BILAN DES OPERATIONS

2.1. Bilan de réalisation du programme 2019

RESTAURATION DE LA PASSERELLE PIETONNE DES GABARIERS

Rappel du contexte :

La Communauté de Communes est propriétaire de la passerelle des Gabariers, située sur un bras de la Dordogne sur la commune d'Altiliac.

Cette passerelle étant submersible, les garde-corps doivent pouvoir être repliés en cas d'inondation. Or, leur état ne permettait plus de les démonter et cela posait un grave problème de sécurité.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, et notamment la Prévention des Inondations, la Communauté de Communes a donc souhaité réhabiliter cette passerelle en 2019.

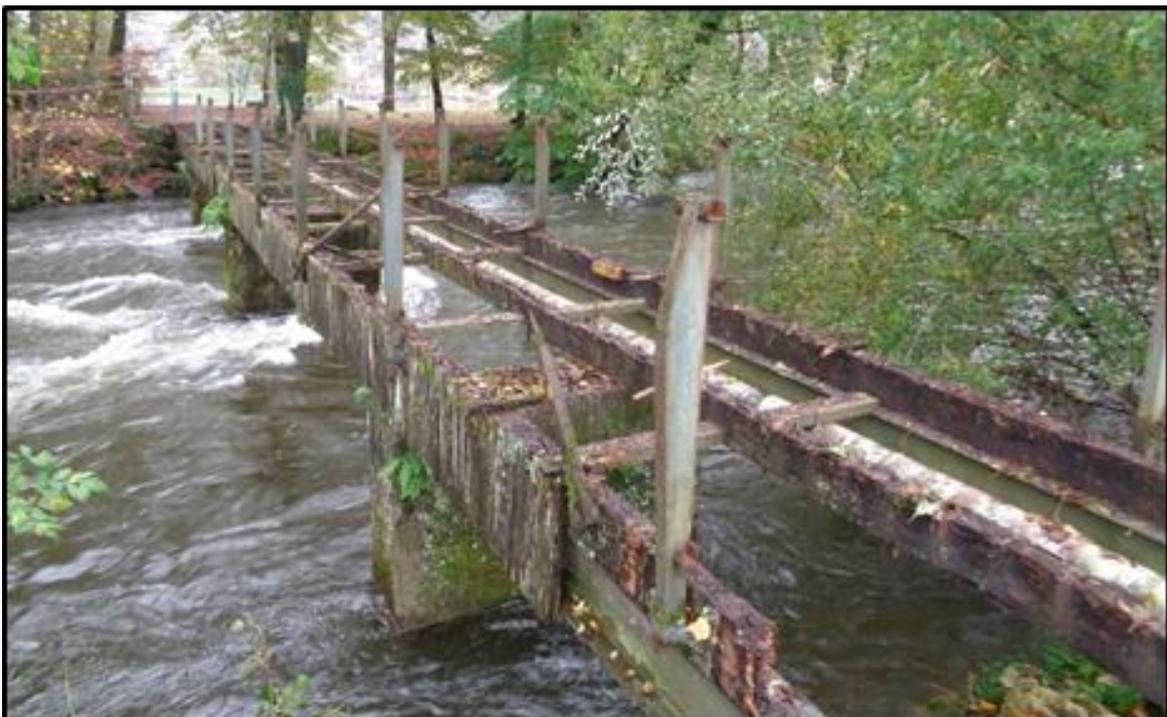
La consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 15 janvier 2019. La société « Richard Métallerie » a été retenue pour la réalisation du lot n°1 : serrurerie/métallerie et la société « JS ELEC » pour la réalisation du lot n°2 : éclairage public.

Après la mise en sécurité du chantier, la première étape a consisté à démonter entièrement l'ancienne passerelle. Les matériaux de démolition ont été évacués en filière de recyclage. Seules les piles bétons de l'ouvrage et les deux poutres métalliques porteuses ont été conservées. Ces poutres ont été nettoyées et repeintes.

A l'aide d'un bras télescopique, les différents éléments constitutifs de la passerelle ont été mis en place. Une fois le platelage et les garde-corps fixés, l'électricien a pu intervenir. Les spots Led ont été installés dans les réserves prévues à cet effet sur la lisse inférieure. Une horloge crépusculaire pilote l'éclairage de cette passerelle.

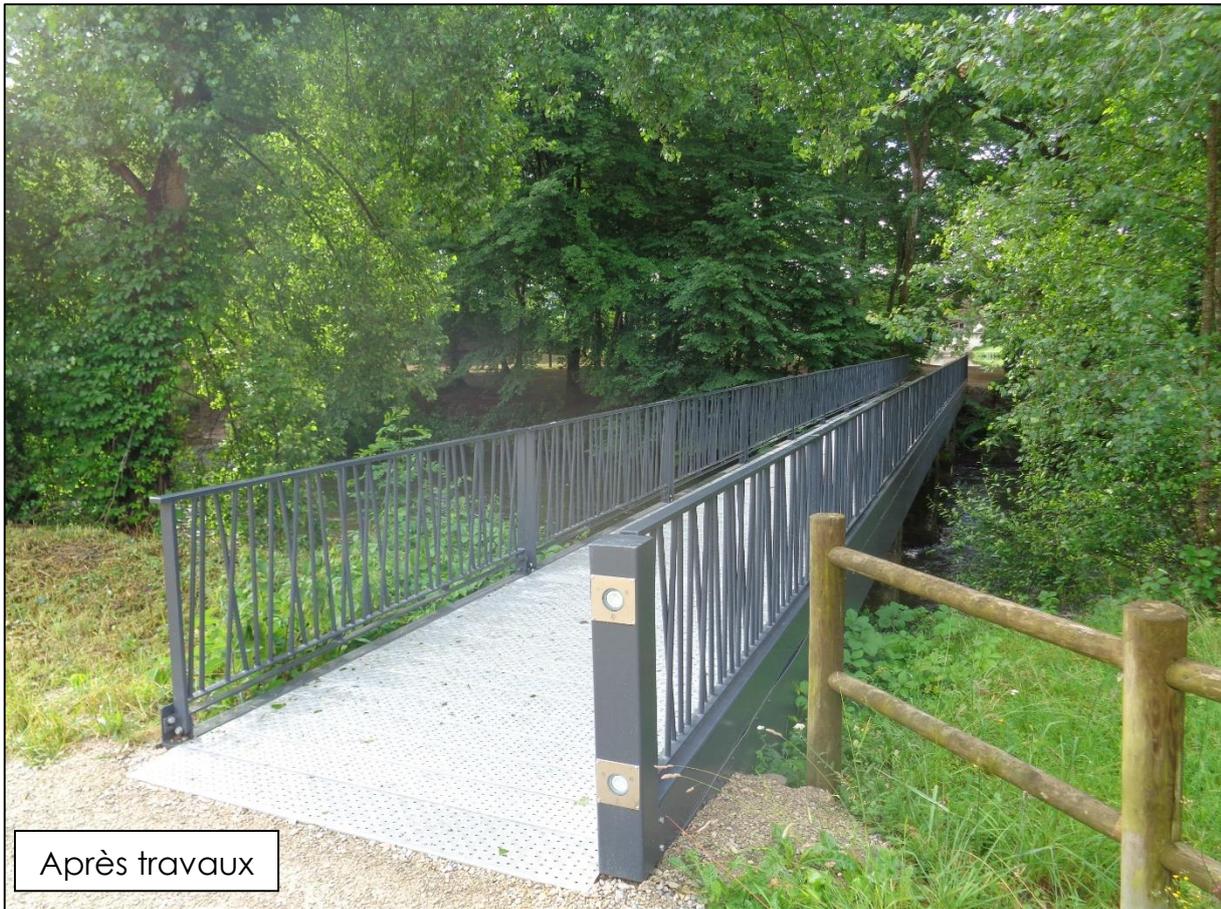
Une borne anti-intrusion a été mise en place coté route afin d'éviter qu'un véhicule ne puisse s'engager sur la passerelle piétonne.

Les travaux ont été réceptionnés le 04 Mars 2020





Avant travaux



Après travaux

REALISATION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

➤ Historique des PPGMA sur le territoire :

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrèzien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012. Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrèzien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées. Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

Courant 2017, la réalisation d'un nouveau Plan Pluriannuel des Gestion des milieux Aquatique sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrèzien a donc été lancé. Les critères d'éligibilité du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dévoilés fin 2018, ont obligé la communauté de communes à revoir sa méthodologie de travail. Le projet initial, qui consistait à ne réaliser qu'un seul PPG sur l'ensemble du périmètre d'action de la collectivité n'était donc plus viable. La collectivité doit réaliser plusieurs PPG sur son territoire, en collaboration avec les territoires bordiers.

La Communauté de Communes sera concernée par trois PPG :

- PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)
- PPG Ménoire et affluents Dordogne
- PPG Corrèze, en collaboration avec le SIAV, Tulle Agglo, Haute-Corrèze Communauté, Ventadour-Egletons-Monédières, Vézère-Monédières-Millesources et Xaintrie Val'Dordogne

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou. Ce dernier a été présenté aux élus de la collectivité courant octobre. La présentation aux partenaires technique et financiers s'est déroulée début 2020. L'objectif est de déposer le dossier de déclaration d'intérêt général fin 2020.

Concernant le PPG Corrèze, l'objectif fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de déposer le dossier de déclaration d'intérêt général mi-2021.

Le PPG Ménoire et affluents Dordogne sera le dernier à être réalisé. L'objectif serait de déposer le dossier de déclaration d'intérêt général courant 2022.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DE LA SOURDOIRE ET DU MAUMONT

Rappel du contexte :

Les acteurs locaux des bassins versant de la Tourmente et de la Sourdoire ont souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un programme territorial de type Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques (CPMA) en se fixant les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre une véritable politique de **préservation des zones humides** du territoire,
- **Restaurer la continuité écologique** sur la Sourdoire (classée en liste 2),
- **Coordonner les politiques de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente.**

Ce contrat a été signé le 30 Aout 2016, entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval et la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

La partie lotoise du territoire du CPMA a fait l'objet d'inventaires des zones humides au printemps 2013, par la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (CATZH) du Lot. A contrario, il n'existe pas d'inventaire sur la partie corrézienne du territoire.

La différence de pression d'inventaire (et donc de surface) est clairement visible dans le diagnostic avec les zones humides fonctionnelles (dans le département du Lot) et les zones à dominantes humides (dans le département de la Corrèze). Afin de combler cette différence de connaissances, une démarche similaire a été lancée sur la Corrèze.

En collaboration avec le CEN Nouvelle Aquitaine, la CATZH du Lot a été mandatée pour réaliser cet inventaire. La méthodologie est basée sur le cahier des charges commun aux inventaires réalisés sur le bassin Adour-Garonne :

- phase 1 : pré-inventaire à partir des référentiels existants (ZNIEFF, Natura 2000, cartes pédologiques, cartographie EPIDOR...). Des zones humides à confirmer par des prospections de terrain (ZPT) sont ainsi identifiées.

- phase 2 : inventaire terrain sur la base des critères de végétation hygrophile ou sol hydromorphe (le critère de végétation est essentiellement utilisé). Cette phase permet de délimiter des zones humides élémentaires (ZHE) et de collecter différentes données (typologies CORINE BIOTOPE des habitats, espèces observées, fonctionnement hydrologique, état de conservation...).

- phase 3 : inventaire plus détaillé.

En 2019, près de la moitié du territoire d'étude a pu être diagnostiqué (environ 80km²). Les premières investigations ont mis en évidence la présence prairies méso-hygrophiles de fauche abritant des espèces végétales extrêmement rares (Soustre, Maumont, Sourdoire). L'opération se poursuivra en 2020.



SUIVI D'ESPECES PATRIMONIALES

Rappel du contexte :

Sur certains secteurs du bassin versant Tourmente/Sourdoire, la connaissance en termes de présence d'espèces patrimoniales n'est pas actualisée ou totalement absente. Dans le cadre du CPMA Tourmente/Sourdoire, une action de suivi de ces espèces patrimoniales a donc été inscrite.

Afin de mieux connaître l'ichtyofaune présente sur ce bassin, des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur plusieurs points stratégiques.

Sur le bassin versant de la Sourdoire, 4 stations ont été sélectionnées :

- La Sourdoire à Montmaur (Communes de Lostanges et Marcillac la Croze)
- Ruisseau du Pescher au seuil du Bouix (commune du Pescher)
- Le Suchet au pont de la Tréganie (commune de Lostanges)
- Le ruisseau de Laval à la Plantade (communes de Lostanges et Tudeils)

Sur le bassin versant de la Tourmente, 2 stations ont été sélectionnées :

- La Tourmente à Coutinard (communes de Ligneyrac et Turenne)
- Le Soustre à La Borie (commune de Chauffour sur Vell)

Pour chaque station inventoriée, un compte-rendu détaillé a été établi. Voici les principales conclusions émises sur les espèces inventoriées :

- Le Soustre : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique ne sont pas tout à fait conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, cette station peut être accessible pour les migrateurs amphihalins, notamment l'anguille européenne. Le chabot n'a jamais été observé sur ce bassin, son absence est peut-être naturelle. La truite n'a pas été contactée sur cette station. Le vairon et la loche franche sont présents. L'écrevisse pieds blancs a malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département. Elle a été remplacée par l'écrevisse de Louisiane. La composition spécifique du peuplement piscicole du ruisseau du Soustre est non conforme. Ce cours d'eau est en état moyen au niveau des espèces présentes.



- La Tourmente : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique ne sont pas tout à fait conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, cette station peut être accessible pour les migrateurs amphihalins, notamment l'anguille européenne. Le chabot n'a jamais été observé sur ce bassin, son absence est peut-être naturelle ? La truite n'a pas été contactée sur cette station alors qu'elle était présente en amont (en 2010) et en aval (en 2013). Le vairon, la loche franche et le goujon sont présents. L'écrevisse pieds blancs a malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département. La composition spécifique du peuplement piscicole de la Tourmente est non conforme. Ce cours d'eau est en état moyen au niveau des espèces présentes.
- La Sourdoire : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique sont conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, cette station est accessible pour les migrateurs amphihalins notamment pour l'anguille européenne. Le chabot n'a jamais été observé sur le bassin de la Sourdoire, est-ce une absence naturelle liée à la nature de la roche mère ? Aucune chute naturelle n'est présente sur la partie aval de cet axe. Ensuite, on retrouve le cortège d'espèce allant de la truite commune au chevesne. L'écrevisse pieds blancs a malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département. La composition spécifique du peuplement piscicole de la Sourdoire est conforme. Ce cours d'eau est en bon état au niveau des espèces présentes.



- Le ruisseau du Pescher : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique sont presque conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, cette station est accessible pour les migrateurs amphihalins l'anguille européenne aurait pu être présente. Le chabot n'a jamais été observé sur le bassin de la Sourdoire, est-ce une absence naturelle liée à la nature de la roche mère ? Aucune chute naturelle n'est présente sur la partie aval de cet axe. Ensuite, on retrouve seulement le vairon, la truite commune est absente de cette station, alors qu'elle est présente en aval immédiat de la station, en raison de la présence d'un seuil infranchissable. L'écrevisse pieds blancs a

malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département. La composition spécifique du peuplement piscicole du ruisseau du Pescher est presque conforme. Ce cours d'eau est en état moyen au niveau des espèces présentes.

- Le Suchet : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique sont conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, cette station est accessible pour les migrateurs amphihalins l'anguille européenne aurait pu être présente. Le chabot n'a jamais été observé sur le bassin de la Sourdoire, est-ce une absence naturelle liée à la nature de la roche mère ? Aucune chute naturelle n'est présente sur la partie aval de cet axe. Ensuite, on retrouve le cortège d'espèce allant de la truite commune au goujon. L'écrevisse pieds blancs a malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département. La composition spécifique du peuplement piscicole du ruisseau du Suchet est conforme. Ce cours d'eau est en bon état au niveau des espèces présentes.
- Le ruisseau de Laval : Les espèces contactées lors de cette pêche électrique sont presque conformes à ce qu'on pourrait attendre. En effet, sur cette station, des migrateurs amphihalins auraient pu être présents, comme l'anguille européenne. Le chabot n'a jamais été échantillonné sur le bassin de la Sourdoire. Le vairon est présent et, par contre, la truite commune est absente de la station alors qu'elle est présente en aval immédiat (présence d'un seuil infranchissable au niveau du passage à gué). L'écrevisse pieds blancs a malheureusement disparue de ce cours d'eau, situation qui est très fréquente sur le département pour être remplacée par l'écrevisse californienne. La composition spécifique du peuplement piscicole du ruisseau de Laval est presque conforme. Ce cours d'eau est en état moyen au niveau des espèces présentes.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA MÉNOIRE

➤ Présentation du contexte

La Ménoire est classée en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. La liste 2 impose que, dans un délai de 5 ans, tous les ouvrages présents faisant obstacle soient aménagés et gérés pour assurer la continuité écologique et sédimentaire.

Sur l'ensemble du cours de la Ménoire, 14 ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables ont été recensés par les services de l'état.

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, les informant des obligations en matière de restauration de la continuité écologique. Il leur était notamment proposé de prendre contact avec le technicien rivières de la Communauté de Communes, afin d'avoir des informations sur les démarches à suivre.

Une visite de terrain a ensuite été organisée sur chacun des ouvrages, en présence du propriétaire, du technicien rivière, de la DDT19 et de l'AFB. Ces visites ont permis de solutionner la problématique de continuité sur 8 des 14 ouvrages (aménagements mineurs). Les 6 ouvrages restants étaient plus problématiques et ont donc fait l'objet d'une étude particulière.

Parmi ces 6 ouvrages, 4 sont privés, 1 appartient au Conseil Départemental de la Corrèze et le dernier est un ouvrage de voirie communautaire.

➤ Présentation de l'opération

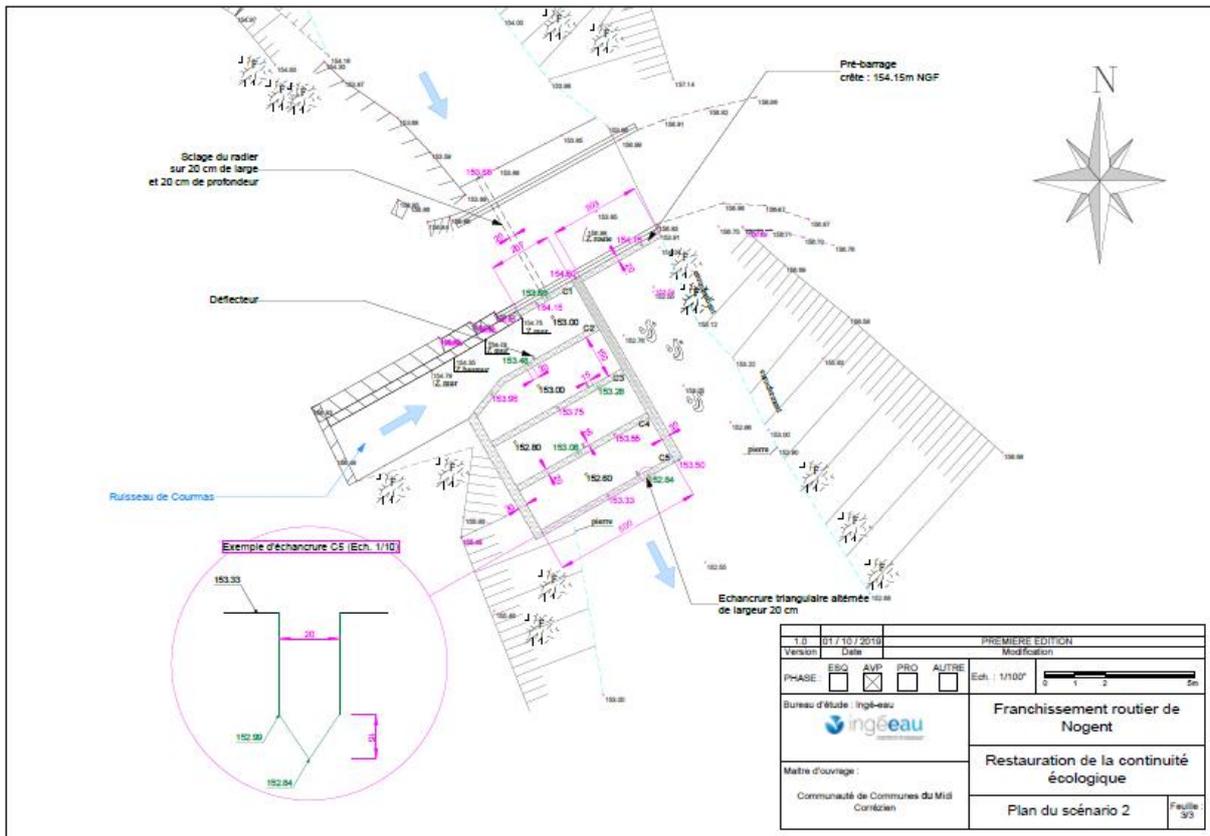
Afin de restaurer la continuité écologique de la Ménoire sur l'intégralité de son cours, la Communauté de Communes a décidé de porter une opération groupée. Le Conseil Départemental n'a pas souhaité adhérer à cette opération et a lancé sa propre étude. Une étude a donc été lancée le 11 Juillet 2018 pour restaurer la continuité écologique de 5 ouvrages sur la Ménoire :

- le seuil amont du château d'Arnac (identifiant ROE 74467)
- le seuil aval du château d'Arnac (identifiant ROE 74869)
- le seuil du Moulin d'Arnac (identifiant ROE 74869)
- le seuil anti-affouillement (identifiant ROE 89136)
- le franchissement routier de Nogent (identifiant ROE 75644)

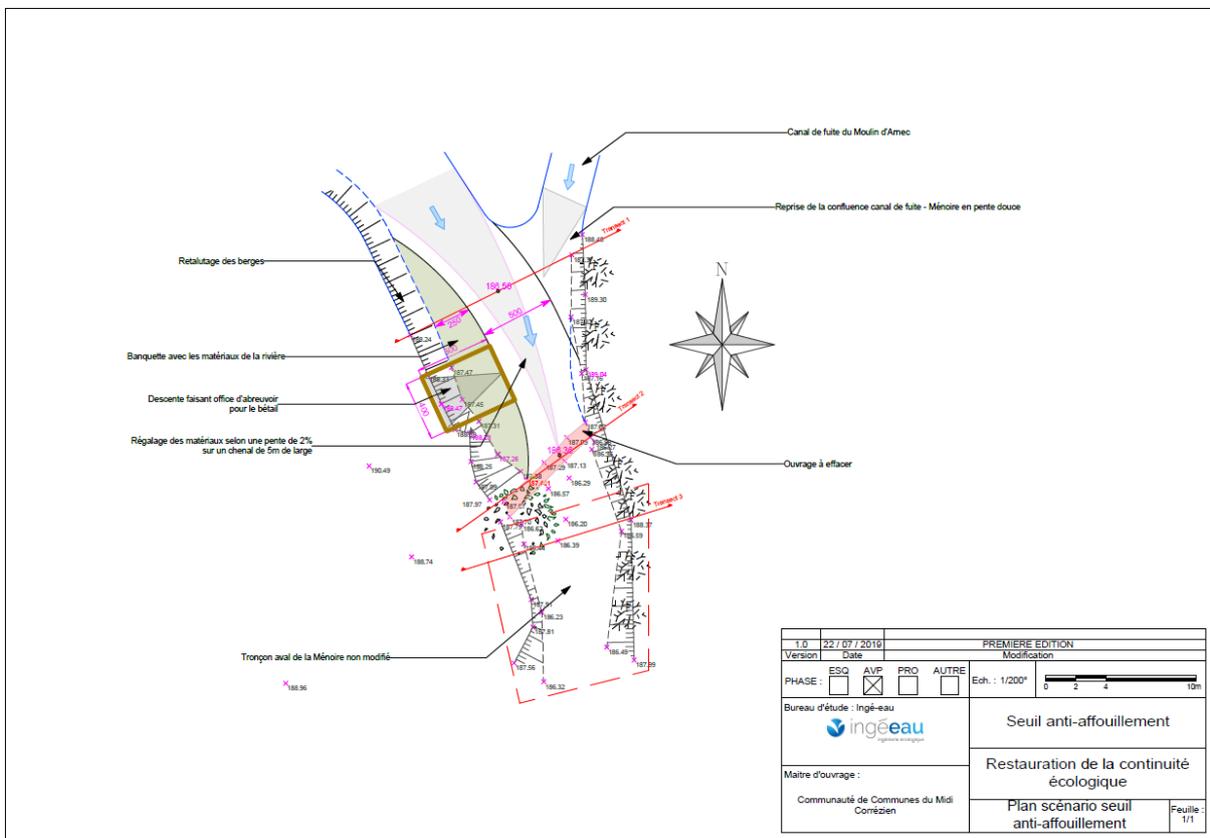
Une participation financière de 500€ par ouvrage a été demandée aux propriétaires privés.

Les phases 1 et 2 « Etat des lieux et diagnostic des ouvrages » et « réalisation de plusieurs scénarii d'aménagement des ouvrages au stade avant-projet (effacement et équipement) » sont, à ce jour, terminées.

La phase 3 « Projet des aménagements - Les études de projet (PRO) » est en cours de finalisation.



Extrait du rapport phase 2 – Radier pont de Nogent – 14/11/2019



Extrait du rapport phase 2 – Seuil anti-affouillement – 04/10/2019

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SEUIL DU MOULIN HAUT SUR LA SOURDOIRE

➤ Présentation du contexte

En 2018, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la reconnaissance de l'opération coordonnée de restauration de la continuité écologique de la Sourdoire.

L'opération consiste à aménager ou équiper 3 ouvrages : le seuil du Moulin Haut, le seuil du Moulin de Sourdoire et la digue de Loulier. Les travaux d'aménagement du seuil du Moulin Haut ont été programmés en 2019.

➤ Présentation de l'opération

Le passage à gué du Moulin Haut présentait une chute d'environ 50cm. Les travaux ont consisté à créer un Passage Inférieur en Portique Ouvert (dit PIPO), d'une capacité hydraulique d'environ 7.5 m³/s (8x le module).

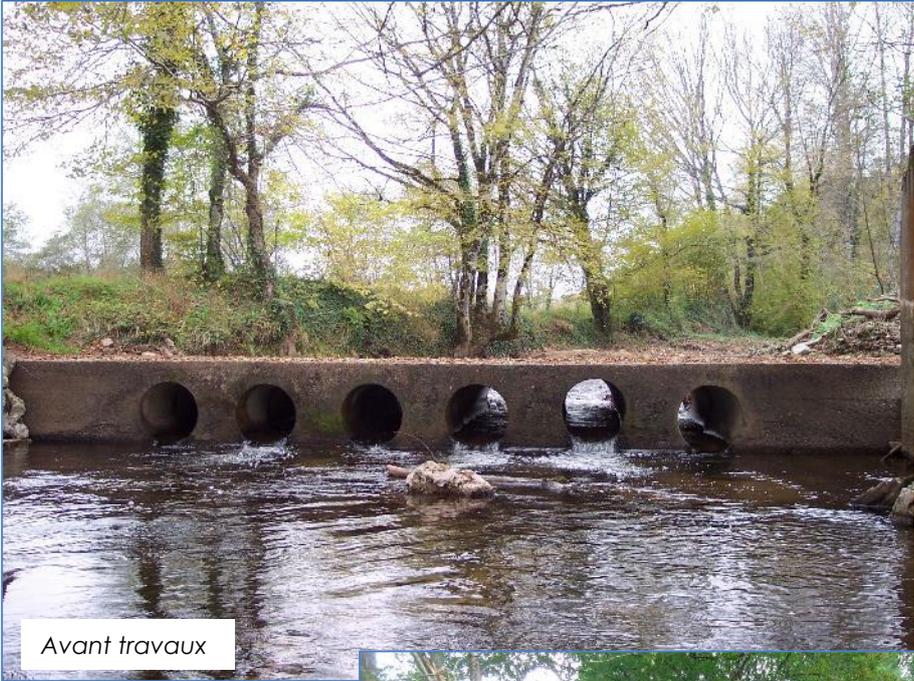
Au printemps 2019, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la réalisation de ces travaux. L'entreprise SARL Chaulet a été retenue. La Fédération de Pêche de la Corrèze a été mandatée pour réaliser une pêche électrique de sauvegarde.

Les travaux ont débuté le 30 septembre par la pêche électrique de sauvegarde. La diversité des espèces capturées est plutôt bonne (truite, vairon, goujon, lamproie de planer, anguille, loche franche, chevesne et écrevisse de Californie) mais l'absence d'alevins de truite altère les résultats.

La mise en place de batardeaux a permis de mettre hors d'eau la zone de travaux. Le seuil a ensuite été démolé en son centre, sur une largeur de 2 mètres. Après la mise en place du coffrage, le PIPO a pu être coulé.

Avant la réception des travaux, une remise en état générale du site a été effectuée. Les granulats accumulés en amont de l'ouvrage ont été restitués à la rivière plus en aval. L'embouchure du ru rive gauche a été aménagée afin qu'il ne se déverse plus dans l'assiette du chemin public.

Le chantier aura duré environ 1 mois.



Avant travaux



En cours - 03/10/2019



Après travaux - 20/11/2019

MISE EN DEFENS DES COURS D'EAU ET AMENAGEMENTS DE POINTS D'ABREUUREMENT

➤ Rappel du contexte

Le pâturage de la zone riparienne ainsi que l'abreuvement du bétail au cours d'eau ont été identifiés comme problématiques sur la plupart des cours d'eaux du Midi Corrézien. Des clôtures posées trop près du cours d'eau ou l'absence totale de clôture empêchent le développement de la ripisylve. Cette dernière ne peut plus jouer son rôle de maintien des berges, de filtration, de lutte contre le lessivage des sols...

De plus, l'abreuvement direct au cours d'eau déstabilise fortement les berges, ce qui participe au colmatage du lit.

➤ Présentation de l'opération

Dans le cadre d'un appel à projet porté par la région nouvelle aquitaine, les agriculteurs peuvent bénéficier de financements pour la pose de clôtures en bord de rivière ainsi que pour la mise en place de systèmes d'abreuvement.

La Communauté de Communes, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique du Conservatoire de Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, accompagne les agriculteurs dans cette démarche.

Dans le cadre de l'appel à projet 2019, deux dossiers ont été déposés :

- Le projet porté par le GAEC Jaladi (Ligneyrac) porte sur deux infrastructures bien distinctes. Le premier chantier concerne la mise en défens des berges du ruisseau de Turenne (ID tronçon BD TOPO : 97080098), affluent rive gauche de la Tourmente. Actuellement, les berges du ruisseau ne sont pas clôturées. Les animaux piétinent le lit du cours d'eau et les berges. Cela provoque une érosion des sols et un colmatage du lit du ruisseau. De plus, les déjections des animaux dégradent la qualité de l'eau. La mise en défens des berges et l'aménagement de points d'abreuvement à distance du cours d'eau devraient limiter l'érosion des sols et rétablir la qualité de l'eau en réduisant le transfert des polluants agricoles. Afin de favoriser la biodiversité sur ces parcelles, une mare sera aménagée. Le second chantier concerne une parcelle située sur la commune de Noailhac. Actuellement, les animaux s'abreuvent dans une mare non protégée, située sur la partie haute de la parcelle. L'accès des animaux à la mare dégrade la qualité du milieu, ce qui entraîne une perte de la biodiversité. Les déjections animales sont probablement à l'origine d'une eutrophisation de la mare. La mise en défens de ce point d'eau devrait améliorer la qualité du milieu et favoriser le retour d'une biodiversité riche et adaptée à ce type de milieu.
- Le projet porté par l'EARL La Riviera se situe sur le bassin versant de la Sourdoire, affluent rive droite de la Dordogne. Les trois principaux cours d'eau concerné par ce projet de mise en défens sont : la Sourdoire, le Maumont et le Pouchou. Pour les îlots 10, 11 et 19, 4 abreuvoirs seront installés, 3 de 1000 litres et un de 1500 litres. Ils seront équipés de blocs-flotteurs à niveau constant. L'alimentation de ces abreuvoirs se fera à partir du réseau d'irrigation situé à proximité des parcelles. Une clôture fixe électrifiée un fil sera mise en place le long des cours d'eau. Cette clôture sera réalisée à l'aide piquets de châtaigner, à raison de 1 tous les 7 mètres. Le fil électrique utilisé sera du 2,5 mm. Ce sont

ainsi près de 800 mètres de berges de cours d'eau qui seront mises en défens. Pour les îlots 30, 39, 40 et 43, des pompes de prairie seront utilisées pour l'abreuvement du bétail. A de limiter les investissements, les pompes seront installées par séries de 3 (x2) sur un système amovible. Cela permettra de les déplacer de parcelle en parcelle, en fonction de la gestion des lots. Une clôture fixe électrifiée à un fil sera mise en place le long des cours d'eau. Cette clôture sera réalisée à l'aide de piquets de châtaigner, à raison de 1 tous les 7 mètres. Le fil électrique utilisé sera du 2,5 mm. Ce sont ainsi près de 1 000 mètres de berges de cours d'eau qui seront mises en défens.



TRAVAUX DE RESTAURATION DU COIROUX

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes mène en partenariat avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de Lissac sur Couze des actions de sensibilisation à destination de public en difficulté (pensionnaire de centre d'éducation fermé, hôpitaux de jour...).

En 2019, l'action s'est déroulée les 15 et 16 avril, sur le ruisseau du Coiroux, commune d'Aubazine. Une première intervention s'était déroulée sur ce même cours d'eau en 2018. La zone de travaux se situait au niveau de la prise d'eau du canal des moines. Cette seconde intervention s'est déroulée en amont du secteur de travaux 2018. Sur ce secteur très fréquenté par les touristes, de nombreux embâcles et chablis obstruaient totalement le lit du cours d'eau. Cela avait provoqué en ensablement important du lit du Coiroux.



Les embâcles et chablis problématiques ont été supprimés. Le bois a été stocké en berge et laissé à disposition des propriétaires.

2.2. Autres opérations

- La cellule GEMAPI de la Communauté de Communes est associée à l'élaboration du PLUi Midi Corrèzien, notamment sur les volets eau et environnement.
- Le technicien rivières de la Communauté de Communes Midi Corrèzien participe au comité de pilotage de l'actualisation du profil de baignade du plan d'eau de Miel (commune de Beynat). Dans ce cadre, un diagnostic de terrain a été réalisé en amont du plan d'eau, afin de quantifier les problématiques liées à l'abreuvement du bétail.
- La Communauté de Communes a été sollicité par la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Cette dernière a planifié trois cycles de gestion pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

Depuis janvier 2018, les travaux liés à la préparation du 3^e cycle de gestion ont commencé sur le bassin Adour-Garonne.

Ce 3^e cycle de gestion se formalisera par la mise en place du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et de son programme de mesure (PDM) pour la période 2022-2027.

L'élaboration de ces documents s'appuie sur un état des lieux (EDL). Ce dernier permet de connaître l'état des masses d'eau et le niveau des pressions s'exerçant sur elles ; de déterminer sur la base de ces éléments les masses d'eau risquant de ne pas conserver ou atteindre le bon état en 2027 et sur lesquelles des actions devront être engagées.

C'est en tant qu'acteur technique local agissant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques que le technicien rivières de la collectivité a été sollicité. L'objectif était de consolider le pré-diagnostic établi pour chacune des masses d'eau du territoire (28).

2.3. Etudes en cours de réalisation

Sans objet.

2.4. Interventions d'urgence

Aucune intervention d'urgence n'a été réalisée en 2019.

2.5. Etat de réalisation du programme 2019

Toutes les actions prévues en 2019 ont été réalisées.

2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2019

L'étude diagnostique pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Midi Corrèzien est en cours de réalisation.

3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

3.1. Suivi de l'état des cours d'eau

Cette mission comprend l'actualisation annuelle du programme de travaux, la surveillance continue de points singuliers et l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 8 jours pour l'actualisation et la rédaction du programme annuel de travaux ;
- 2 jours pour la participation à l'élaboration du PLUi Midi Corrézien ;
- 2 jours pour l'actualisation du profil de baignade de l'étang de Miel ;
- 6 jours pour la participation à l'élaboration de l'Etat Des Lieux (EDL) ;
- 12 jours pour la surveillance continue de points singuliers ;
- 4 jours pour l'opération de suivi des espèces patrimoniales ;
- 0 jour pour l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes ;

Soit 34 jours.

3.2. Accompagnement des travaux annuels

Cette mission comprend l'élaboration des documents techniques et de toute autre pièce administrative ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre. Pour 2019, la mission porte sur les travaux de restauration de la passerelle piétonne des Gabariers.

Le temps de travail consacré à cette mission en 2019 a été de 14 jours.

3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

Cette mission comprend la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières, la participation à des formations en lien direct avec les différentes missions du Technicien Rivières, les contacts avec les partenaires ainsi que l'élaboration et la diffusion du rapport d'activité.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 4 jours pour la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières (opération sur le Coiroux) ;
- 1 jours pour la participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence ;
- 20 jours consacrés aux contacts avec les différents partenaires ;
- 6 jours pour l'élaboration et la diffusion du rapport.

Soit 31 jours.

3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve

Dans le cadre de cette mission, la Communauté de Communes a porté l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Mémoire. Elle a également accompagné les agriculteurs dans le cadre de l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en défens des berges.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 6 jours pour la restauration de la continuité écologique sur la Mémoire ;
- 12 jours pour la restauration de la continuité écologique du seuil du Moulin Haut sur la Sourdoire ;
- 12 jours pour les opérations de mises en défens

Soit 30 jours.

3.5. Zones humides

- 8 jours pour l'inventaire des zones humides des bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire

3.6. Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est en cours de renouvellement de ses Plans Pluriannuels des Gestion des milieux Aquatiques.

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du PPG Tourmente/Sourdoire/Palsou. Ce dernier a été présenté aux élus de la collectivité courant octobre. La présentation aux partenaires technique et financiers s'est déroulée début 2020.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 48 jours pour l'actualisation des PPGMA